

Elus, faites de la forêt un atout pour votre territoire !

ORDRE DU JOUR

Le 8 décembre 2015 – La Mure-Argens

9h00 – 15h30

Objectifs : Inscrire la forêt dans son territoire et en faire un atout pour sa commune ● Identifier les acteurs du paysage institutionnel forestier et leurs rôles ● Identifier la place et le rôle décisionnel de l'élu vis-à-vis de son gestionnaire ONF ● Identifier l'aménagement forestier comme le document cadre garant de la gestion durable ● S'appuyer sur le réseau des Communes forestières

08h45 – 09h00 : Accueil des participants

09h15 – 09h30 : Présentation de la formation

Intervenants : Alain Delsaux, Maire de la commune de La Mure-Argens, André GUIRAND, Maire de la commune de Villars Colmars et élu référent de la charte forestière de territoire du Pays A3V, Jean-Claude Michel, Président des Communes forestières des Alpes-de-Haute Provence

09h30 – 09h45 : Tour de table : qu'apporte l'espace forestier sur votre territoire ?

09h45 – 10h00 : Chiffres clés de la forêt des Alpes-de-Haute Provence

- La forêt au cœur du territoire : ressources forestières, valorisation du bois...

Intervenant : Marie de Guisa, chargée de mission Communes forestières

10h00 – 10h35 : Rôles et responsabilités de l'élu vis-à-vis de la forêt

- Propriétaires forestiers, aménageur du territoire et prescripteur, le rôle des élus est multiple
- Maîtres d'ouvrage de bâtiments publics, les élus valorisent le bois dans la construction et les chaufferies bois

Intervenant : Marie de Guisa, chargée de mission Communes forestières

10h35 - 11h05 : Les acteurs de la filière forêt-bois

- Les multiples acteurs du paysage institutionnel forestiers sont autant d'interlocuteurs pour les élus dans la conduite de leurs projets forêt bois
- Rôles et articulation des acteurs de la forêt et du bois

Intervenant : Marie de Guisa, chargée de mission Communes forestières

- PAUSE - 10 min

11h15 – 12h00 : **Le Régime forestier, cadre de gestion forestière pour les propriétés communales**

- Qu'est-ce que le Régime forestier ?
- Le contrat Etat-ONF-Communes forestières
- Connaître les responsabilités des élus et de l'ONF en matière de forêt
- Maîtriser les rôles et obligation du Maire à propos de l'aménagement des forêts communales, savoir s'appuyer sur la charte de la forêt communale

Intervenants : Marie de Guisa, chargée de mission Communes forestières et Jean-Claude Labarre, Responsable Unité Territoriale Asse-Verdon-Vaire-Var à l'Office national des forêts

–PAUSE REPAS–

13h30 – 14h15 : **Le document d'aménagement : outil de pilotage de la gestion forestière par les élus**

- Comment définir les objectifs de gestion forestière qui répondent aux attentes des communes
- Composition et enjeux du document d'aménagement
- Place de l' élu dans son élaboration et sa mise en œuvre

Intervenants : Marie de Guisa, chargée de mission Communes forestières et Jean-Claude Labarre, Responsable Unité Territoriale Asse-Verdon-Vaire-Var à l'Office national des forêts

14h15 – 14h50 : **Inscrire la gestion de la forêt communale dans une dynamique territoriale**

- Le projet du territoire défini dans la charte forestière de territoire du Pays A3V
- Faire le lien entre l'aménagement forestier et les orientations stratégiques du territoire
- Rôle élu sur forêt privée / politique foncière

Intervenant : Marie de Guisa, chargée de mission Communes forestières, Nicolas Cornet, animateur de la Charte forestière de territoire du Pays A3V

14h50 – 15h00 : **Le réseau des communes forestières**

- Une organisation au service des élus et de leurs projets
- Les dernières actualités

Intervenant : Caroline Olivero, Chef de projet Valorisation des bois aux Communes forestières

15h00 – 15h20 : **Echanges / débats**

15h20 – 15h30 : **Clôture de la formation**

PARTICIPATION FINANCIERE

Elus des communes adhérentes à jour de leur cotisation : la formation est un service auquel donne droit l'adhésion. Aucune autre participation que le paiement de la cotisation n'est demandé.

Pour les communes non adhérentes : participation financière de 50 euros.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de l'Intérieur. La participation demandée peut être prise en charge par la ligne formation du budget des communes, conformément au droit à la formation des élus régi par les articles L2123-12 et suivant du code général des collectivités territoriales.

L'association des Communes forestières des Alpes-de-Haute Provence prend en charge le repas du midi pour ses adhérents.

LIEU DE LA FORMATION

**Mairie – Place de l'Eglise
04170 – La Mure Argens**



Programme Formation – Elus, faites de la forêt un atout pour votre territoire ! – 08/12/2015 à La Mure-Argens



Formation cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

Formation « Elus, faites de la forêt un atout pour votre territoire ! »

Mardi 8 décembre 2015 – 9h00/15h30

A la mairie de La Mure-Argens

Bulletin réponse

NOM : PRÉNOM :
ORGANISME :
FONCTION :
ADRESSE :
TEL : FAX : Mail :

PARTICIPERA

NE PARTICIPERA PAS

À la formation du **8 décembre 2015**

SERA ACCOMPAGNÉ(E) DE

NOM : PRÉNOM :
FONCTION :

NOM : PRÉNOM :
FONCTION :

*Merci de nous renvoyer ce bulletin par courrier ou de nous confirmer votre participation
par e-mail aux coordonnées ci-dessous ou par fax au **04 42 51 03 88***